



Besoins en financement des associations : la CPCA enquête



Le secteur associatif est en plein essor, alors même qu'il est confronté à des évolutions du contexte réglementaire, administratif et financier et qu'il doit savoir adapter, toujours plus vite, ses projets à l'environnement. Ce paradoxe conduit les associations à trouver rapidement de nouvelles solutions. La question du financement est parmi les plus sensibles. Sur la base de ce constat, la CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives) a entrepris la réalisation d'une enquête sur le financement des associations dans le but de préciser les principaux besoins des acteurs associatifs.

L'enquête a été réalisée par un groupe de travail inter-associatif coordonné par la CPCA. Sept coordinations associatives ont ainsi participé à cette activité afin d'apporter leur expertise. La CPCA a communiqué les tout premiers résultats le 29 novembre dernier, lors d'un des ses récents séminaires intitulé *Le développement de la vie associative : quels besoins et quelles actions publiques*. Dans ses premières analyses, l'enquête a montré que la perception par les associations de l'implication financière de l'Etat dans leurs activités semble jouer un rôle de reconnaissance de leur utilité sociale. Un sentiment de désengagement financier de l'Etat pourrait donc avoir des répercussions négatives sur l'activité associative. Par ailleurs la technicité croissante des sujets financiers que doit maîtriser une association pose question. Comment peut-elle renforcer son expertise financière en formant des bénévoles, ou en faisant appel à des ressources professionnelles ?

Les analyses complètes de l'enquête sont attendues mais nous avons cherché à savoir

quelle était la position de Jacques Henrard, président de la CPCA, sur cette question.

CIDES : Que vous inspirent ces premiers résultats ?

« Avant toute chose, je tiens à préciser que cette enquête est le fruit d'un travail inter-associatif. Notre objectif consistait à permettre à la CPCA d'animer un travail d'observation et d'expertise – avec quelques-uns de ses membres – sur un sujet décisif pour l'avenir des associations : leur financement. Sur cette question, l'expertise provient très souvent d'acteurs qui ne sont pas issus du mouvement associatif : banques, décideurs publics, acteurs financiers, etc. Leur point de vue est nécessaire mais il est indispensable que les acteurs associatifs eux-mêmes se saisissent de cette problématique pour faire entendre leurs besoins et les difficultés qu'ils vivent en matière de financement. Cette enquête de perception permet à la CPCA d'appuyer sa fonction de porte-parole sur des données objectives. Les premiers résultats de ces travaux témoignent d'un désengagement de l'Etat dans le financement des associations. Parallèlement, 86 % des associations qui ont répondu jugent que leurs ressources financières sont insuffisantes pour mener à bien leur mission et 80 % sont pes-

simistes et inquiets sur le financement de la vie associative en général. Nous faisons l'hypothèse que les financements d'origine étatique sont éminemment symboliques et stratégiques pour les associations, à tel point que leur remise en cause – en quantité ou en qualité – atteint directement le moral des acteurs associatifs. Non seulement, ces financements constituent une reconnaissance de la contribution d'une association à l'intérêt général mais de plus ils sont souvent de nature pluri-annuelle et font figure d'effet levier pour mobiliser d'autres financements tout en permettant le financement des frais de fonctionnement. C'est dire leur importance ! Ce constat ramène à la question soulevée initialement : comment faire pour consolider l'expertise financière des associations ? Avant de répondre à cette question, il faudrait d'abord permettre aux associations d'avoir une gestion financière rationnelle avec, par exemple, des engagements pluriannuels de la part des financeurs qui lui permettent de se projeter dans le temps et des versements en temps et en heure des subventions afin d'éviter des décalages trop importants dans la trésorerie, etc. ».

Les résultats définitifs de cette étude seront communiqués ultérieurement par la CPCA (site : www.cPCA.asso.fr) ■

« Municipales-cantoniales 2008, les associations s'engagent ! »

Cette manifestation, organisée par la CPCA le 19 janvier dernier en amont des élections municipales et cantonales, avait pour objectif de mettre en lumière l'évolution des relations existant entre les associations et les collectivités. Des têtes d'affiches des municipales et des représentants des partis politiques ont été interpellés sur la question de la démocratie de proximité au sein du couple associations-communes. Soulignons notamment la présence de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, en charge des associations, qui a fait part d'un certain nombre de ses engagements pour soutenir les associations. Cette journée fut aussi l'occasion pour Chorum, aux côtés d'autres partenaires – le Crédit Coopératif, la Maif et le groupe Chèques Déjeuner – de signer officiellement une convention de mécénat avec la CPCA pour soutenir ses actions de valorisation et de défense du monde associatif dont cette journée était une illustration. Chorum, fortement impliqué dans l'accompagnement au quotidien des associations, est partenaire de la CPCA depuis 2005 dans le cadre des objectifs portés par CIDES. ■



www.chorum.fr

Chorum,
Alliance de Médéric et de Mutualité Française Prévoyance au service de l'économie sociale
CIDES, Chorum Initiatives pour le Développement de l'Économie Sociale
56 - 60 rue Nationale, 75649 Paris cedex 13 - Tél : 01 45 70 18 43 - Fax : 01 45 86 83 00 - Email : contact.cidés@chorum.fr

La Lettre CIDES
Directrice de la publication : Brigitte Lesot. Rédactrice en chef : Pascale-Dominique Russo. Rédactrice : Fabienne Vincent.
Mise en page : Sylvie Ruoppolo.

LA LETTRE

N° 5

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2008

CIDES

Chorum Initiatives pour le Développement de l'Économie Sociale



EDITORIAL

Les échéances des acteurs de l'économie sociale s'accroissent. Le 18 janvier 2008, le Ceges (1) réunissait, au niveau national, des chefs d'entreprises de l'économie sociale et solidaire afin de dégager des perspectives d'avenir pour les entreprises du secteur tandis que le 19 janvier, la CPCA (2) organisait une manifestation dédiée à l'engagement associatif en vue des municipales et des cantonales.

La manifestation du Ceges, *Entreprendre autrement, a regroupé des mutuelles, des banques, des entreprises d'insertion, des coopératives, des associations d'aide à domicile, etc. Elles ont témoigné des capacités d'engagement, d'innovation et d'efficacité économique de ceux qui entreprennent et se reconnaissent comme prenant part à une économie « qui rime avec le social et un sens de la solidarité qui éclaire l'action publique ».* Une économie qui compte plus de deux millions de salariés, et dont les structures syndicales, à l'heure des négociations sur les critères de représentativité, ne sont pas encore considérées comme représentatives par les pouvoirs publics, comme l'a déploré, le syndicat des employeurs de l'économie sociale, l'Usgeres. Pourtant, au cours de cette manifestation, Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, avait envoyé un message affirmant son attachement à ces « entreprises et activités » et s'engageant à réunir à Bercy, très prochainement, avec la Diées, le Conseil supérieur de l'économie sociale, notamment sur les questions européennes. Une initiative qui fait écho aux propos de Roselyne Bachelot, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, qui lors de l'événement organisé par la CPCA, a déclaré souhaiter que les associations trouvent une place plus importante au Conseil économique et social et que leur rôle d'employeurs soit mieux reconnu, notamment à l'occasion des Prud'homales.

Brigitte Lesot,
directrice générale adjointe

(1) Ceges, Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale
(2) CPCA, Conférence permanente des coordinations associatives

EUROPE : ENCADRER LES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

Considérer les services sociaux et de santé comme des services relevant uniquement d'une logique de marché, c'est le risque qui se profile aujourd'hui au niveau européen. En effet, la Commission européenne a refusé, le 20 novembre dernier, de légiférer sur les services sociaux et de santé d'intérêt général (SSIG), abandonnant par là-même, le projet de directive sur ces services. Pour le collectif SSIG, qui réunit de nombreuses associations et mouvements mutualistes, dont l'Uniopss, la Fnars, la Fehap, l'Uncass, la Mutualité française, la MSA, etc., ce rejet est un échec. « Après quatre années de débats et de mobilisation des parties prenantes, il faut absolument appeler à une relance du processus politique », s'insurge le collectif SSIG. L'enjeu d'une directive cadre étant de reconnaître et de protéger juridiquement la spécificité des services sociaux et de santé, au nom de l'intérêt général, dans un cadre européen.

Une définition précise et protectrice

L'histoire de ce projet de directive a connu de nombreux soubresauts. C'est dans le cadre du débat européen sur les services d'intérêt général (SIG) que la question des services sociaux et de santé d'intérêt général a progressivement émergé : un livre blanc sur les services publics, paru en 2006, appelant à « un renforcement juridique pour les services sociaux d'intérêt général » a reçu le soutien du Parlement européen qui demandait en même temps une directive cadre. Puis, quelque temps plus tard, la Commission européenne adoptait une « communication spécifique » sur les services sociaux d'intérêt général encadrant la notion de SSIG. Une notion qui repose sur plusieurs points fondamentaux. Parmi eux, figurent : une nécessaire réponse « au caractère vital des besoins que les SSIG sont destinés à satisfaire, en garantissant l'application des droits fondamentaux, tels que la dignité et l'intégrité de la personne ; un fonctionnement fondé sur la solidarité, une absence de but lucratif ; la participation de volontaires et de bénévoles et une relation asymétrique entre prestataires et bénéficiaires qui ne peut être assimilée à une relation normale fournisseur-consommateur. »

Tout laissait à penser que les SSIG allaient être reconnus et protégés, la Commission européenne ayant, au mois de septembre 2007, lors de la présidence portugaise de l'Union européenne, continué à avancer dans ce sens. Au mois de novembre, coup de théâtre : prétextant d'un protocole sur les services d'intérêt général figurant dans le nouveau traité européen simplifié, la Commission indiquait qu'il n'y aurait pas de directive cadre sur les SSIG. Aujourd'hui, le Collectif SSIG demande que la France introduise dans le débat, tant au Parlement européen que lors de la présidence française de l'Union européenne (juillet-décembre 2008), la question des SSIG afin « que soit prise en compte la spécificité des services sociaux et de santé dans un cadre réglementaire européen ».

Pascale-Dominique Russo



EN BREF

► Organisée par Chorum et ses partenaires (Agrica, Apajh, MSA, etc.) le 13 décembre, sous le titre *Se rencontrer pour accompagner le bien vieillir*, la 3^e édition de la Journée insertion handicap avait pour objectif de favoriser un accompagnement de qualité des personnes handicapées vieillissantes à travers un échange d'idées et une mise en commun d'expériences. 300 personnes, dont de nombreuses personnalités du secteur se sont mobilisées autour de cette thématique. Une approche européenne a été abordée avec la participation de deux spécialistes et la présence d'Henri Faivre qui a mis en perspective l'influence des recommandations européennes sur les dispositifs hexagonaux. Ce fut aussi l'occasion de présenter les lauréats de l'appel à projets de Chorum, MSA et Agrica relatif à l'accompagnement de la transition activité-retraite pour les travailleurs handicapés vieillissants des Esat. Un numéro spécial de *La Lettre CIDES* sera prochainement consacré à cette journée.

► La 2^e édition du Forum national des associations et fondations s'est tenue le 30 novembre, à Paris. Son thème : le financement et les ressources humaines dans les associations et les fondations. Organisé à l'initiative du Crédit coopératif, du cabinet de conseil Deloitte, etc., ce rendez-vous de professionnels, qui a réuni plus de 2000 visiteurs, avait reçu le soutien de Chorum. A cette occasion, des ateliers se sont penchés sur la fidélisation des bénévoles et des salariés », et une séance plénière a été consacrée à « la nouvelle donne des financements et des ressources humaines ». Un sondage du cabinet Deloitte sur le financement des associations a été publié, lors de cette rencontre. Selon ce sondage : « Huit personnes sur dix interrogées considèrent que les associations manquent de financement et deux personnes sur trois d'entre elles estiment qu'elles ont un poids important dans l'économie nationale ».

ÉCONOMIE SOCIALE & RESPONSABILITÉ SOCIALE

« Les postures pénibles touchent de plus en plus de salariés »

Les questions que pose la pénibilité au travail sont à l'ordre du jour : le gouvernement a mis en place en 2005 un plan santé au travail, qui s'achèvera en 2009 ; de son côté, Xavier Bertrand, ministre du travail a demandé un rapport sur les risques psycho-sociaux tandis que, depuis 2005, des négociations sur la pénibilité sont en cours entre les syndicats et les employeurs. Dans ce contexte, nous avons demandé à Serge Volkoff ⁽¹⁾ du Creapt, Centre de recherche et d'étude sur l'âge et les populations au travail, son appréciation sur ces thèmes.

Dans un contexte où la question de la santé au travail apparaît sur la scène publique, estimez-vous que la pénibilité au travail est suffisamment prise en compte ?

Le mot pénibilité est un mot trop général, c'est un terme imprécis. Par exemple, les caractéristiques que l'on prend en compte pour les départs anticipés à la retraite n'incluent pas, en général, les effets différés de la pénibilité au travail, alors que la pénibilité est la cause du départ en retraite anticipée. On constate aussi que dans le terme pénibilité, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte : le travail fatiguant et douloureux, les systèmes d'organisation, les conflits, les risques psycho-sociaux, etc. Ce dernier mot, d'ailleurs, est un mot valise, qui est lui aussi imprécis. Il vaudrait mieux parler d'ennui, de débordement, d'intensification, de crainte pour l'avenir professionnel. Cependant, les deux termes « pénibilité », comme « risques psycho-sociaux » ont le mérite de mettre sur le devant de la scène la question de la santé au travail.

Précisément, ces notions de pénibilité et de « risques psycho-sociaux » n'ont-elles pas émergé récemment ?

Non, ce n'est pas nouveau, mais l'organisation du travail aujourd'hui renforce ces aspects et l'on s'en préoccupe davantage. Les postures pénibles touchent de plus en plus de salariés. Il y a davantage d'enjeux de santé psychique et physique qu'auparavant. L'intensification du travail, l'adaptation immédiate à la demande, l'urgence, les changements d'encadrement en sont à l'origine. A l'issue de la négociation sur la pénibilité, qui est en cours, la souffrance au travail ne figurera pas dans le champ de la négociation sur les départs anticipés à la retraite qui auront lieu cette année. Dans le travail aujourd'hui, il existe un climat fébrile dû à l'urgence, aux situations provisoires, au changement d'encadrement. Le temps partiel quand il est utilisé comme une rustine, peut être considéré comme un outil de productivisme réactif ; il tend à faire disparaître les collectifs et le temps partiel est tellement accaparant.

Quelles pistes préconisez-vous pour répondre à ces nouvelles problématiques du travail ?

Il faut améliorer les conditions de travail par la négociation collective de branches et inter-entreprises. La dernière négociation collective sur les conditions de travail date de 1975 ! Dans le cadre du plan santé au travail et du plan d'action concerté sur l'emploi des seniors, il faut interroger l'intensité du travail, redonner des possibilités d'apprentissage, anticiper et se concerter. Les réponses, il faut les décider localement, il faut faire du sur-mesure, une fois que le droit du travail est respecté. Les gisements d'amélioration des conditions de travail, on les trouve en re-convoquant la question humaine beaucoup plus tôt dans les processus de décision, et il ne faut pas que seul le responsable des ressources humaines décide. Dans ce cas, les moyens d'action sont limités. Les préoccupations de santé doivent être présentes dans tous les domaines. ■

(1) Serge Volkoff est l'auteur de nombreux ouvrages et vient de publier un livre sur les conditions de travail. « Les conditions de travail ». Edition La Découverte, collections Repères, de Michel Gollac et Serge Volkoff, 120 pages, prix : 8,50 euros. Cet ouvrage a été actualisé et augmenté de problématiques nouvelles, telles que la réduction du temps de travail.

Santé au travail : la pluridisciplinarité, le choix d'une approche globale

CIDES a démarré des projets sur la prévention de la santé au travail : une première recherche-action sur la pénibilité au travail dans l'aide à domicile est en cours avec l'Una et la Mutualité française. La méthode retenue est fondée sur une approche pluridisciplinaire, un moyen de réinterroger l'organisation du travail dans son ensemble et de porter un regard global sur la pénibilité. Explications.

« Il existe deux entrées pour aborder la pluridisciplinarité dans l'entreprise, explique Philippe Penel, ergonomiste et contrôleur de sécurité au service prévention de la Cram de Haute-Normandie. Il y a celle que l'on peut mettre en œuvre à l'intérieur de l'entreprise avec le service de ressources humaines, mais pas uniquement, on peut y associer notamment le CHSCT ⁽¹⁾, le chargé de sécurité, et le responsable d'atelier. A l'extérieur de l'entreprise, on pourra travailler avec les médecins du travail, l'inspection du travail, la Cram, le chargé de mission de l'Anact, des consultants, des ergonomes, des psychiatres, etc. Cette approche est à l'opposé d'une approche fragmentaire de la prévention, où l'on découpe les individus, et qui n'apporte pas de solution pérenne. D'une manière générale, la prévention ne doit pas relever d'une seule personne. « On a tout intérêt à se coordonner, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et à travailler ensemble sur des thématiques précises, par exemple sur les TMS ⁽²⁾. » La Cram de Haute-Normandie a expérimenté cette méthode, développant ainsi des approches cohérentes : « Nous avons travaillé collectivement avec l'inspecteur du travail et le médecin du travail en adoptant une stratégie commune », précise Philippe Penel. Au-delà, pour que la prévention soit efficace, il ne faut pas qu'elle soit perçue comme une contrainte : « Elle doit être intégrée dans la procédure au même titre que la productivité ».

Une réponse adéquate

Cependant, la pluridisciplinarité comme méthode d'approche de la santé au travail ne constitue pas une nouveauté. « Mais aujourd'hui, effectivement, on y fait plus souvent appel qu'auparavant où l'on recourait plus volontiers à des approches plus techniques ». Or avec l'apparition d'absences au travail liées au développement des TMS et aux risques psycho-sociaux qui reposent sur du stress, à la violence au travail, au harcèlement moral, « on a besoin d'autres compétences. Mais si l'on veut que ces maux soient pris en compte, il faut que les maladies professionnelles soient reconnues ». Ce qui n'est pas véritablement le cas aujourd'hui. ■

(1) CHSCT : Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail
(2) TMS : trouble musculo squelettique

► Recherche-action : quelle méthode ?

Le projet : « La pénibilité au travail dans le cadre des interventions à domicile » fait l'objet d'une recherche-action qui associe Chorum à l'Una et à la Mutualité française. En premier lieu, une évaluation des risques est en cours dans des structures pilotes afin d'aboutir à un état des lieux des risques auxquels sont confrontés les auxiliaires de vie sociales, les employés à domicile, etc. Dans un deuxième temps, une étude psycho-ergonomique élaborera un diagnostic précis sur l'origine de la pénibilité et de ses effets ; il permettra de définir les axes de transformation ou d'amélioration à mettre en place. Les pistes de transformation, proposées par des professionnels de la santé au travail, seront étudiées avec les personnes salariées concernées, les représentants des structures et les médecins du travail. L'objectif étant d'élaborer des modifications axées sur les contraintes qui portent sur les pratiques de travail. Des propositions de formation autour de techniques de développement personnel pourront être mises en place en fonction des besoins. ■

EN BREF

► Le Réseau national des maisons des associations (RNMA) a organisé, le 12 décembre à Paris, un séminaire de présentation et d'échanges sur les observatoires locaux de la vie associative.

Cette journée avait pour but de faire connaître l'étude sur l'observation de la vie locale, menée par les maisons des associations en coordination avec Viviane Tchernonog du laboratoire Matisse du CNRS. Une manière de « mettre à disposition cette méthode auprès d'associations, de représentants de services déconcentrés de l'Etat afin d'améliorer les politiques publiques et apporter un outil de démocratisation des pratiques locales ». Chorum est partie prenante de ces observatoires et à cette occasion, une convention a été signée avec le RNMA. Cette rencontre a reçu le soutien, outre de Chorum, de la Diées, la Macif, la Fonda, le CNRS, la ville de Paris, etc.

Pour en savoir plus : www.rmna.fr

► Le congrès de l'Uniopss s'est tenu les 13, 14 et 15 novembre dernier, à Nantes, autour du thème : *La cohésion sociale et de la solidarité, changeons-nous de cap ?*

Les participants, environ un millier, réunis autour d'ateliers sur la politique sociale, le système social, etc., ont conclu que la protection sociale « était dans une période de transition » sans pour autant trancher « sur la remise en cause ou non des valeurs de solidarité ».

Cette manifestation a également réaffirmé l'attachement de l'Uniopss à un encadrement européen des services sociaux et de santé d'intérêt général et fêtait le soixantième anniversaire du mouvement, l'occasion pour l'ancien président de l'Uniopss, Jean-Michel Bloch-Lainé, de passer le relais à Dominique Balmay.